



**COMPTE-RENDU ANALYTIQUE
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 13 DECEMBRE 2012**

1°) Approbation du compte-rendu analytique des séances du Conseil Municipal du 18 octobre 2012.

Rapporteur : Monsieur KOSCIUSKO-MORIZET

Madame Rossi demande une modification en page 10 du compte-rendu, concernant son intervention sur le montant des honoraires prévus pour la mise à disposition d'un conseiller de prévention (point 7 de l'ordre du jour). Elle souhaite que le montant exact du salaire mensuel soit indiqué.

Sous réserve de ces corrections, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire propose ensuite de modifier l'ordre des points et de commencer par le point n°16, relatif au projet d'aménagement de l'échangeur du Pont de Sèvres.

16°) Voirie départementale - Aménagement de l'échangeur de la Manufacture - Avis sur les modalités de concertation préalable organisée par le Département des Hauts-de-Seine sur la commune de Sèvres.

Rapporteur : Monsieur KOSCIUSKO-MORIZET.

Monsieur le Maire explique que le Conseil Municipal est appelé à donner son avis sur les modalités de concertation préalable que va organiser le Département des Hauts de Seine concernant le projet d'aménagement de l'échangeur de la Manufacture. Il ne s'agit donc pas de discuter du projet proprement dit. Il rappelle simplement que le Département des Hauts de Seine a engagé une réflexion concernant l'aménagement de cet échangeur, qui concerne à la fois la Nationale 118 et les voies départementales RD7 et RD 910 et qui représente 280 000 véhicules par jour.

Cette zone, telle qu'elle existe actuellement, donne une importance tout à fait excessive à la circulation automobile au détriment de celle des piétons et des cyclistes, et la lisibilité y est mauvaise.

Le Département a élaboré un projet de restructuration avec un espace partagé entre les différents usagers (véhicules particuliers, transports en commun, cyclistes, piétons), visant à mettre en valeur la Cité de la Céramique. Il s'agit de simplifier les itinéraires, d'améliorer l'accessibilité du pont de Sèvres pour les personnes handicapées et d'intégrer des modes de circulation douces en améliorant la desserte des transports en commun. Ce projet s'intègre avec les projets d'amélioration de la Voie Royale et la place de la Manufacture et représente une sorte d'extension des réflexions menées. A terme, il faudrait envisager d'ailleurs de supprimer certains ouvrages d'art importants pour les remplacer par plusieurs ronds-points pour mieux intégrer l'ensemble, fluidifier la circulation et mettre en valeur le cadre bâti. Il faudrait également augmenter de façon très sensible les plantations pour créer une continuité végétale entre le domaine de Brimboration et le domaine de Saint Cloud.

C'est une opération globalement importante, dont la réalisation est prévue sur plusieurs années et qui, à ce stade, est estimée à 40 000 000 d'euros. Ce montant justifie, conformément au code de l'urbanisme, que le maître d'ouvrage réalise localement une concertation préalable pour présenter le principe d'aménagement et recueillir l'avis de toutes les personnes concernées.

Le Département des Hauts de Seine propose d'organiser cette concertation de la façon suivante : réalisation d'une exposition publique comportant huit panneaux explicatifs, qui se tiendrait du 4 mars au 5 avril dans la grande salle de l'ancienne gare du pont de

Sèvres avec un registre pour recueillir les avis et les remarques des Sévriens, organisation dans cette même période d'une réunion publique, réalisation et mise à disposition du public de plaquettes de présentation.

En conclusion, Monsieur le Maire annonce qu'il a l'intention d'organiser au début de la deuxième quinzaine de janvier, une réunion de travail avec les représentants du Conseil Général et les conseillers municipaux qui souhaiteront y participer. Cette opération représente un projet d'envergure pour Sèvres, puisqu'il concerne également la façade de la Manufacture, ainsi que l'avancement de l'aménagement de la 110, la Voie Royale entre le Pont de Sèvres et la grille du mail. C'est donc une phase importante de l'opération.

Monsieur le Maire donne ensuite la parole à Madame Candelier.

Madame Candelier s'étonne tout d'abord que cette délibération n'ait pas été présentée dans les commissions municipales, notamment la commission de l'urbanisme qui aurait pourtant eu tout loisir de l'examiner.

Par ailleurs, elle remarque que le projet de délibération du Conseil Général, qu'elle s'est procuré, mentionne dans son article 3 que la commune de Sèvres a approuvé par délibération municipale, en date du 13 décembre 2012, les modalités de la concertation préalable. Cette façon d'anticiper la décision du Conseil Municipal, même si l'issue de la présente délibération ne fait guère de doute, lui paraît un peu inélégante vis-à-vis du conseil municipal.

D'autre part, elle fait observer que la délibération du Conseil Général est plus explicite par rapport au projet, puisque, si Monsieur le Maire vient de donner quelques détails de façon orale sur le projet mené, l'exposé des motifs qui a été fourni, ne donne que très peu de détails sur le projet qui va effectivement être présenté à cette concertation. Or, en lisant la délibération du Conseil Général, elle remarque que c'est un aménagement qui donne encore une grande part à la circulation routière et qui ne semble pas vraiment aller dans le sens d'une diminution des nuisances engendrées par la circulation automobile. Ensuite, comme l'a rappelé Monsieur le Maire, il s'agit d'une opération de 40 000 000 d'euros. La réunion annoncée oralement par Monsieur le Maire ne sera certes pas inutile mais le projet paraît déjà quasiment décidé.

Pour toutes ces raisons le groupe Europe Ecologie les Verts, qui n'est cependant pas hostile aux concertations sur les projets, estime que cette concertation, pour l'instant, ne va pas dans le bon sens, avec d'ailleurs une durée (1 mois) qui paraît faible au regard du budget.

Monsieur le Maire fait observer que la durée ne se mesure pas vraiment au coût du projet.

Si Madame Candelier en convient, elle considère tout de même que le projet est de trop grande envergure pour la concertation prévue, d'autant que la salle retenue (salle d'exposition de la gare du Pont de Sèvres) est trop excentrée pour attirer les sévriens.

Pour toutes ces raisons, son groupe votera donc contre cette délibération.

Monsieur Durdux prend ensuite la parole et fait observer que si, le lieu est relativement excentré par rapport au centre de Sèvres, c'est juste à côté de l'endroit où seront conduits les travaux ce qui est pratique.

Monsieur Durdux voulait savoir s'il était possible de prévoir une deuxième série de panneaux qui pourraient être installés dans un lieu plus central de Sèvres, à la Mairie ou au Sel. Par ailleurs, il explique n'avoir aucune information concernant les horaires sur l'ouverture de cette exposition notamment si elle serait également ouverte le week-end.

Monsieur le Maire prend la parole pour répondre aux différentes interventions.

Il explique qu'il n'y a effectivement pas eu de passage en commission, puisqu'il ne s'agissait pas de débattre d'un projet détaillé mais de se prononcer sur les modalités de

concertation. Il rappelle que la concertation, ce n'est pas l'enquête publique ; c'est simplement une première phase où les opinions des uns et des autres et les suggestions peuvent se manifester, le projet n'est arrêté que bien plus tard. Concernant l'avis du conseil municipal qui est indiqué dans la délibération, il mentionne simplement que le conseil municipal a rendu un avis, quel qu'il soit. Naturellement, si l'avis du conseil municipal est négatif, ce sera indiqué demain au Conseil Général.

Au sujet de la part trop belle qui serait laissée à la circulation routière, Monsieur le Maire ne partage pas tout à fait l'avis de Madame Candelier. Il rappelle que les choses se sont déjà un peu améliorées puisqu'avant les piétons ne pouvaient même pas traverser. Aujourd'hui, après beaucoup de réflexions et d'études, les services techniques ont trouvé une solution intelligente, qui vaut la peine d'être installée.

Sur le lieu choisi pour l'exposition et son caractère excentré, Monsieur le Maire rappelle que lorsqu'on fait une concertation, la règle veut qu'elle soit le plus près possible des lieux concernés. De plus, il constate que c'est un très grand lieu de passage (200 000 véhicules par jour), c'est donc le meilleur endroit pour toucher tout le monde, et non pas seulement les Sévriens.

Il explique qu'il a été étudié la possibilité de prévoir un deuxième endroit mais ce n'était pas possible car il faut un registre et des permanences sur place. Concernant les horaires, Monsieur le Maire n'a pas la réponse immédiatement mais les horaires seront naturellement accessibles, et le plus large possible, y compris le samedi. Il ajoute qu'un gros avantage du lieu retenu, c'est aussi la proximité du parking, qui devrait inciter les gens à s'arrêter pour regarder l'exposition.

Monsieur Blandin demande la parole. Monsieur le Maire fait observer que ce serait plus commode pour l'organisation des débats si toutes les demandes de parole étaient faites en même temps.

Monsieur Blandin répond que le règlement intérieur prévoit que chaque groupe peut reprendre la parole une fois avant le vote et explique que la réponse apportée par Monsieur le Maire l'amène à faire une nouvelle remarque.

Ainsi Monsieur le Maire annonce des panneaux pour l'exposition publique. Monsieur Blandin souhaiterait que l'exposition puisse également comprendre une maquette en 3 dimensions.

Monsieur le Maire estime que cela n'a guère de sens pour un projet de ce genre.

De plus, Monsieur Blandin fait remarquer que la proximité du parking est effectivement pratique mais le parking est payant ; il faudrait donc envisager que les gens puissent accéder à l'enquête publique sans avoir à payer le parking.

Monsieur le Maire répond qu'il ne voit aucune raison de dispenser les gens venant participer à une enquête publique de régler leur stationnement. A Paris, par exemple, aucune enquête publique ne dispense le public de payer le stationnement, au demeurant très compliqué. Ici, il y aura largement la place de stationner, il y a en outre le tramway juste à côté. Le lieu est donc plutôt bien choisi.

Monsieur le Maire clôt ici le débat et met la délibération aux voix.

La délibération est approuvée à la majorité, avec deux voix contre (Mme CANBDELIER et M. BLANCHARD).

2°) Grand Paris - Approbation du projet de Contrat de Développement Territorial (CDT).

Rapporteur : Monsieur KOSCIUSKO-MORIZET

La Commission de l'urbanisme, des travaux, du logement et du développement durable en date du 4 décembre 2012 a donné un avis favorable à la majorité, avec un vote contre (M. BLANCHARD) et deux abstentions (Mme ROSSI et M. DURDUX), M. CHABOUD ne prenant pas part au vote.

Monsieur le Maire rappelle que la loi du Grand Paris, de juin 2010, a créé le Contrat de Développement Territorial (CDT) qui est un outil de mise en œuvre d'objectifs généraux et d'aménagement, et qui s'articule autour du réseau de transport automatique du Grand Paris Express mais qui peut prendre une ampleur plus ou moins importante en termes de nombre de communes. A l'heure actuelle, il y a une vingtaine de CDT en préparation dont deux sont signés et en consultation : celui-ci qui est le premier avec celui de la Vallée de la Bièvre.

L'accord cadre a été signé en mars puis en étape ultérieure ici au Sel par le préfet de région, les sept maires, le président de la communauté d'agglomération, en présence d'ailleurs de Maurice Leroy, l'ancien ministre de la ville et également en présence et avec la signature du président du Conseil Général. Cet accord ne deviendra définitif qu'après une enquête publique qui doit intervenir dans un délai de 18 mois, après avis du commissaire enquêteur.

Sans reprendre ce qui est dit sur le contenu réglementaire du CDT, Monsieur le Maire rappelle que celui-ci a été conçu en s'articulant sur trois thématiques, la ville numérique, la ville durable, la ville créative.

Il a 43 projets au total dont certains étaient des programmes déjà un peu enclenchés et en démarrage, d'autres sont des programmes qui ne sont pas encore démarrés. La liste de ces 43 programmes d'actions, et leur détail figurent dans les documents. Il y a une articulation notamment en matière de logements avec les problèmes de territorialisation de l'offre de logements et la préparation du programme local de l'habitat qui sera validé à l'état de projet, sous réserve de la délibération du conseil de communauté le 20 décembre.

Monsieur le Maire conclut en expliquant que ce qui est intéressant dans ces réflexions sur ces CDT, c'est que GPSO a été une des dernières communautés à se lancer dans l'opération parce qu'elle a pris le temps de murir la réflexion et au final, elle est une des premières à présenter un travail, d'ailleurs très honorable. Il y a eu un gros travail fourni par les services dans toute la communauté et très rapidement.

Monsieur Blanchard prend la parole pour expliquer, comme son groupe a déjà eu l'occasion de souligner, que le CDT proposé ici, ne va pas dans le sens de la ville durable et ne convient pas plus que la loi Grand Paris ou que Grand Paris Express. Le groupe Europe Ecologie les Verts avait effectivement approuvé le schéma directeur de la région Ile de France en 2008 mais la loi du Grand Paris qui s'impose à lui le dénature.

Comme le CDT de GPSO, le Grand Paris renforce les déséquilibres de la région Ile de France : les pauvres habitent toujours à l'Est et viennent toujours travailler à l'Ouest, grâce au nouveau métro prévu par Grand Paris Express. Les tours de bureaux construites sur l'île Seguin ou au pont d'Issy agglomèrent des milliers d'emplois qui ne sont pas créés mais seulement déplacés au gré des opportunités. Monsieur Blanchard fait d'ailleurs observer que l'offre de bureaux est tellement pléthorique que près de 10% des bureaux de La Défense sont vides.

Chacun doit pouvoir travailler à proximité de son lieu d'habitation et il est urgent, comme le prévoyait le SDRIF de 2008, de procéder à un rééquilibrage de la région parisienne. Or le projet de CDT présenté ce soir prévoit seulement de faire plus de bureaux en essayant de les colorer en vert.

La ville durable susceptible de résister aux grands chocs à venir, que ce soit le réchauffement climatique ou la fin du pétrole bon marché, doit être une ville économe, dense, bien sûr, comme le sont les quartiers Haussmanniens ou les cités jardins avec une population mixte, mais aussi une ville qui a su préserver une agriculture et une industrie de proximité, une ville enfin dans laquelle les citoyens consultés en amont des décisions peuvent réellement influencer sur leur cadre de vie.

Sur les 43 projets présentés dans le CDT, on remarque que de nombreuses actions sont déjà engagées et posent problème : ni la construction d'immeubles sur les berges, quai des Chartreux à Issy-les-Moulineaux, ni le bétonnage annoncé parallèlement à l'élargissement à quatre voies de la RD7 ne participent à la reconquête des berges de Seine.

Sur le projet de la Voie Royale à Sèvres, Monsieur Blanchard regrette que dans une même agglomération on ne puisse pas mener un projet continu, puisque le linéaire fait deux kilomètres de l'ex-gare du Pont de Sèvres à la place Gabriel Péri, et qu'il a "vocation" à s'étendre à Chaville et Boulogne-Billancourt. Depuis longtemps, le groupe Europe Ecologie les Verts demande la requalification de cette autoroute urbaine et il craint plusieurs des propositions faites n'y trouvent encore pas leur place, comme par exemple la mise en site propre de la voie de bus 171. La zone de rencontre qui est proposée est une bonne chose à condition qu'elle corresponde bien aux spécificités de cet aménagement (priorité piétons, vitesse limitée à 20 km/ heure). La suppression de 70 à 100 places de stationnement en surface est un signe encourageant mais pourquoi ne pas aller au bout de la démarche en convertissant le tronçon de la grande rue qui traverse le centre ville en voie piétonne ?

Par ailleurs, ce CDT n'a de contrat que le nom puisqu'il n'est pas mentionné dans le document le coût de chaque opération proposée, pour lesquelles les principes de financement sont d'ailleurs la plupart du temps à peine définis.

Pour conclure, alors que la majorité municipale se réjouissait il y a quelques semaines de l'arrivée de Vélizy-Villacoublay et de Marnes la Coquette au sein de GPSO, il semble à Monsieur Blanchard que GPSO ait tout fait pour accélérer la signature du CDT avant l'intégration de ces deux communes, qui ont ainsi été tenues à l'écart de ces projets.

Monsieur le Maire relève ce dernier point qui n'a absolument aucun sens. L'arrivée de Vélizy-Villacoublay et de Marnes-la-Coquette représente un très long processus, notamment pour Vélizy que les Yvelines ne voulaient pas voir partir. Sans cela, Vélizy ferait sans doute déjà partie de GPSO. Aujourd'hui, cette question est réglée ou le sera dans quelques jours par des délibérations concomitantes des deux commissions départementales de la coopération intercommunale. Il signale par ailleurs que les deux maires participent déjà depuis trois mois à toutes les réunions du bureau des maires de GPSO, ils sont donc parfaitement au courant.

Monsieur le Maire donne ensuite la parole à Madame Rossi et Monsieur Durdux.

Madame Rossi explique qu'elle a vu que le projet de CDT comprenait également un diagnostic sur l'habitat et qu'en commission d'urbanisme elle a souhaité savoir de quel type d'habitat il s'agissait : public ou privatif ? Elle voudrait savoir si cela signifie qu'arbitrairement chaque habitant de GPSO devra faire un diagnostic de son propre habitat.

Monsieur Durdux pour sa part, considère que la rocade de transport du Grand Paris Express constitue un projet déterminant pour l'avenir de la région Ile de France, en permettant de tracer un réseau de transport transversal et circulaire autour de la capitale. Ce réseau qui est attendu par les Franciliens depuis de nombreuses années, voire des décennies, contribuera à la qualité de vie des franciliens, au développement économique et au rayonnement économique de la région Ile de France. C'est donc un enjeu majeur qui servira les générations à venir sur plusieurs décennies.

Les Contrats de Développement Territoriaux qui seront attachés au développement de cette rocade de transport doivent être à la hauteur des enjeux. Or, malgré l'épaisseur et la densité des documents fournis à l'appui de l'examen de ce projet de CDT (environ 800 à 900 pages de documents avec images, photos, graphiques en couleur etc.) les attendus et les enjeux d'un tel projet ne sont pas là.

Pour compléter ce qu'a pu dire notamment Monsieur Blanchard, Monsieur Durdux rappelle que l'article 21 de la loi sur le Grand Paris, prévoit qu'un CDT doit présenter l'ensemble des conditions de financement de chaque projet et la participation des aménageurs qui seront éventuellement impliqués. Or en l'occurrence, pour de nombreux projets, les montants des investissements et les modalités de financement ne sont pas

indiqués. Par ailleurs la dimension sportive a été complètement occultée dans ce projet alors qu'elle fait clairement partie des objectifs des CDT tel qu'ils sont présentés par la loi sur le Grand Paris. Les CDT doivent également laisser une part très forte à la préservation de l'environnement et la réduction des nuisances. Pour Sèvres on aurait pu saisir l'occasion pour traiter les nuisances liées à la nationale 118 dont l'impact n'est pas anodin sur la commune.

Sur le plan transport, certaines villes comme Boulogne, Issy ou Meudon se battent ou se mobilisent pour construire ou prolonger de nouvelles lignes de transport qui permettent de relier leur ville au Grand Paris ou au réseau de métro parisien mais on ne voit rien de significatif qui permette de relier ce réseau de transport Grand Paris Express pour Sèvres ou Chaville.

Monsieur Durdux se dit également surpris de trouver dans le cadre de ce document des projets qui ont déjà été réalisés et sont terminés, par exemple la rénovation des parkings de la ville de Sèvres par Q-Park. Cela lui paraît un peu déplacé et il vaudrait mieux regarder l'avenir plutôt que de faire l'inventaire de projets passés.

Pour toutes ces raisons, le groupe socialiste estime que ce projet ne constitue pas un réel projet de développement territorial à la hauteur des enjeux du Grand Paris pour GPSO. Le document présenté s'apparente davantage à un inventaire constitué à la va-vite, et sans aucune dynamique d'ensemble pour GPSO. Le groupe socialiste votera donc contre ce projet.

Monsieur le Maire reprend la parole pour répondre à certains points.

A la question de Madame Rossi sur le diagnostic de l'habitat, il rappelle qu'il y a trois ans, à l'époque de la communauté Val de Seine, a été lancée l'opération « Habitat Qualité ». Les diagnostics d'environ 80 immeubles ou maisons ont été réalisés par un bureau spécialisé. Ce sont des logements privés qui ont des problèmes de vétusté notamment, et des diagnostics sont faits avec la participation des propriétaires, puisqu'il s'agit d'une démarche volontaire qui permet ensuite de leur indiquer des financements variés mélangeant les financements de divers organismes, y compris des aides du Conseil Général et de la ville. Ce système fonctionne depuis 2010 et a été étendu d'ailleurs à la partie Arc de Seine de la communauté au moment de la fusion. C'est un processus assez long parce que les copropriétés représentent un grand nombre de personnes, qu'il faut un large accord, mais cela fonctionne bien. Madame Rossi étant membre de la commission, Monsieur le Maire s'étonne qu'elle dise ne pas être au courant.

Madame Rossi répond que ce n'était pas ses propos et qu'elle ne parlait pas des bâtiments en tant que tel, elle voulait simplement savoir ce qu'on entendait par habitat privatif et sur quels critères, on décidait d'intervenir.

Monsieur le Maire répond que c'est très simple et que cela a dû déjà lui être expliqué. On fait circuler des plaquettes d'information et il y a un premier repérage des maisons ou des immeubles qui peuvent poser problème. Ensuite, les discussions sont entamées avec les propriétaires, pour voir si la copropriété est suffisamment active pour finalement se débrouiller toute seule. Cela représente un gros travail mais qui permet de préserver des immeubles qui sinon verraient leur état fortement se délabrer en quelques années.

Monsieur le Maire souhaite également revenir sur la question des transports pour Sèvres et Chaville, qui serait insuffisants selon Monsieur Durdux. Il n'est pas d'accord avec cette affirmation. Il y a pas mal de réflexions en cours en matière de transport sur Sèvres et sur Chaville mais tout n'est pas sur la place publique. Il y a beaucoup de problèmes en ce moment avec Traverciel, sur lesquels il faut avancer. Concernant les activités sportives, il est vrai qu'il n'y a pas grand chose mais il rappelle que c'est une des compétences facultatives de la communauté et il y a un certain nombre d'équipements qui sont traités au niveau communautaire, comme la base nautique à Sèvres, comme la Halle Charpentier à Issy-les-Moulineaux, ou Marcel Bec. Monsieur le Maire convient cependant

qu'effectivement le document du CDT reste assez flou sur la question du financement et ce pour deux raisons.

D'une part, il y a une certaine contradiction à réclamer des projets détaillés pour ensuite se plaindre de ne pas avoir été associé à l'avancement du projet. Les choses avancent progressivement et ce n'est pas facile au début de faire un coût sans études approfondies. L'autre raison réside dans l'inconnu que représente le financement de l'Etat. L'Etat devrait participer aux CDT mais il se refuse dans un premier temps à préciser à quelle hauteur il va participer. Le débat n'est pas terminé et l'évolution se fera progressivement.

Monsieur Blandin fait remarquer qu'on ne peut pas demander à l'Etat de l'argent si on ne précise pas les enveloppes financières globales.

Monsieur le Maire rétorque que cela suppose aussi que les enveloppes soient étudiées. Or quand l'Etat part du principe que pour le moment il ne veut pas dire s'il participera, cela n'encourage pas à précipiter certaines études.

Monsieur le Maire clôt le débat et met la délibération aux voix.

La délibération est approuvée à la majorité, avec 6 votes contre (Mme CYROT, M. DURDUX, M. BLANDIN, Mlle CANDELIER, M. BLANCHARD, Mme ROSSI).

Le point n°3 « Affaires financières et budgétaires - Approbation d'un contrat pluriannuel d'investissements avec le Département des Hauts-de-Seine » est reporté au prochain conseil municipal.

4°) Affaires financières et budgétaires – Versement aux établissements publics locaux et à certaines associations d'un acompte sur les subventions de fonctionnement de l'année 2013.

Rapporteur : Monsieur DETOLLE.

La commission des finances, du développement économique et de l'administration communale en date du 8 décembre 2012 a donné un avis favorable à l'unanimité.

Monsieur Detolle prend la parole pour expliquer qu'il s'agit, comme traditionnellement à cette période de l'année, et dans l'attente de l'adoption du budget primitif de 2013, de verser aux associations, qui éprouvent une certaine nécessité de disposer de trésorerie au cours du premier trimestre, un quart du montant de la subvention votée pour 2012. Une seule exception est faite concernant la subvention de l'AOS qui dépasse le quart afin de pouvoir honorer les engagements pour les voyages pour les personnels.

La délibération n°4 est adoptée à l'unanimité.

5°) Affaires financières et budgétaires - Révision des tarifs municipaux à compter du 1^{er} janvier 2013.

Rapporteur : Monsieur DETOLLE.

La commission des finances, du développement économique et de l'administration communale en date du 8 décembre 2012 a donné un avis favorable à l'unanimité avec deux abstentions (Mlle CANDELIER et M. BLANDIN).

Monsieur Detolle explique qu'il s'agit de procéder à la révision des tarifs à hauteur de 2% applicables au 1er janvier 2013 en ce qui concerne deux domaines : d'une part le cimetière communal et d'autre part les droits de voirie pour les redevances d'occupation temporaire du domaine public communal, c'est-à-dire sans fixation au sol.

Il ajoute le comparatif avec l'année précédente, ayant été réclamé en commission, celui-ci est donc joint au compte-rendu de la commission des finances.

Monsieur le Maire note sur ce point que c'est demandé chaque année et qu'il serait plus simple de joindre ce comparatif dès le départ plutôt que de les rajouter après.

Madame Cyrot fait observer que le rapport mentionne une étude comparative des tarifs pratiqués dans les communes des environs mais qu'elle ne l'a pas trouvée sur la plateforme de dématérialisation.

Monsieur Detolle répond que cela avait été fait l'an passé mais pas cette année. C'est une scorie restée lors du nouveau rapport.

**Monsieur le Maire met aux voix la délibération.
La délibération n°5 est adoptée à l'unanimité.**

6°) Affaires domaniales - Cession d'emplacements de stationnement situés dans les ensembles immobiliers du 9 Grande Rue et du 41/49 rue de la Garenne - Autorisation donnée au Maire pour signer les documents afférents.

Rapporteur : Monsieur DETOLLE

La commission des finances, du développement économique et de l'administration communale en date du 8 décembre 2012 a donné un avis favorable à l'unanimité.

La Commission de l'urbanisme, des travaux, du logement et du développement durable en date du 4 décembre 2012 a donné un avis favorable à l'unanimité, avec une abstention (M. BLANCHARD).

Il s'agit d'approuver la cession d'emplacements de stationnement, à un prix déterminé par les services des domaines, de six emplacements de stationnement dans la ville, dont la ville est actuellement propriétaire mais dont elle n'a pas l'utilité. Ceci concerne deux ensembles immobiliers, situés au 9 Grande Rue et au 41/49 rue de la Garenne.

La commission des finances a souhaité savoir d'où provenaient ces emplacements. Ce sont des points qui ont été traités il y a vraisemblablement une trentaine d'années, notamment en ce qui concerne le 9 Grande Rue, il s'agit d'emplacements qui étaient attachés à la salle Loubat qui était une salle municipale et qui a été longtemps occupée par le conservatoire et l'utilité n'est plus patente aujourd'hui. En ce qui concerne le 41-49 rue de la Garenne il s'agissait d'un accord conclu au moment de la mise en place de la ZAC.

La délibération n°6 est adoptée à l'unanimité.

7°) Intercommunalité - Approbation d'une convention relative à la mise à disposition par la ville à la Communauté d'agglomération Grand Paris Seine Ouest de divers bâtiments communaux pour l'exercice des compétences transférées.

Rapporteur : Monsieur DETOLLE

La commission des finances, du développement économique et de l'administration communale en date du 8 décembre 2012 a donné un avis favorable à l'unanimité.

Monsieur Detolle explique qu'il est proposé d'adopter une nouvelle convention avec GPSO afin d'actualiser les modalités de mise à disposition de divers bâtiments communaux dans le cadre des compétences transférées à la communauté d'agglomération. Un certain nombre de mesures, notamment l'instauration de sous-compteurs, ont rendu possible une approche plus fine des coûts et conduisent maintenant à proposer la prise en charge directe des frais, c'est-à-dire des fluides et des énergies pour les locaux ainsi déterminés dont la liste figure dans la délibération.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

8°) Affaires financières et budgétaires - Approbation d'une convention d'objectifs à conclure avec l'association "La Maison de la Famille".

Rapporteur : Madame ROUX FOUILLET.

La Commission des finances, du développement économique et de l'administration communale en date du 8 décembre 2012 a donné un avis favorable à l'unanimité.

La Commission de la famille, des affaires sociales, de la jeunesse, de la culture, des sports et des loisirs en date du 4 décembre 2012 a donné un avis favorable à l'unanimité.

Madame Roux-Fouillet explique que cette délibération s'inscrit dans la lignée de celle qui a été approuvée en point 4 dans la mesure où l'acompte qui doit être versé à l'association est supérieur à 23 000 euros et nécessite donc de passer une convention d'objectifs avec la ville.

Elle précise que cette convention d'objectifs existait auparavant avec la communauté d'agglomération au titre de l'aide à la prévention de la délinquance. Dans la mesure où les fonds ont été transférés sur le budget de la ville, il est proposé à la Ville de conclure cette convention.

Madame Cyrot intervient pour dire qu'elle a lu attentivement le projet de convention sur lequel elle souhaite soulever quelques points. Elle revient en premier lieu sur l'article 3 qui précise que l'association a pour objectif d'une part de favoriser le maintien, la stabilité et la qualité au sein des familles, et d'autre part la prévention de la délinquance. Faire le lien entre le rôle de La Maison de la Famille et la prévention de la délinquance lui paraît un raccourci un peu rapide, d'autant que d'autres organismes à Sèvres sont plus spécifiquement chargés de la prévention de la délinquance.

Par ailleurs, elle relève que la Maison de la Famille a bénéficié en 2012 d'une subvention de 180 000 € de GPSO, montant qui est à la charge de la commune à partir de 2012, ce qui majore d'autant l'allocation de compensation versée à la ville. Si les modalités financières de cette convention sont assez claires, la description des objectifs de la Maison de la Famille reste très générale : promotion et enrichissement des liens familiaux, soutien et accompagnement à la parentalité, soutien et écoute de la personne, promotion du lien social, etc. La définition des moyens reste assez vague, la convention stipule « travailler avec du personnel qualifié, respecter les normes de sécurité, solliciter des subventions ».

Madame Cyrot estime qu'il manque dans cette convention d'objectifs un axe de travail très important, celui d'une relation plus étroite entre la Maison de la Famille, composée pour l'essentiel, de salariés et de consultants et la Maison des Petits Pas dont l'activité est très antérieure à celle de la Maison de la Famille. En effet, les entretiens psychologiques ou la médiation familiale, sont forcément limités par le nombre de professionnels disponibles par rapport à la demande ; il ne s'agit pas bien sûr d'augmenter le

nombre d'heures de ces professionnels, mais il serait souhaitable de réorienter leur activité vers la formation ou l'appui aux associations composées pour l'essentiel de bénévoles et qui travaillent dans des domaines connexes.

Pour conclure, elle relève que la convention fait état d'une évaluation annuelle reprise tous les trois ans au renouvellement de la convention. Cette évaluation pourrait, au moins tous les trois ans, être menée par un évaluateur externe, pour permettre un regard plus distancié en termes d'évaluation.

Madame Candelier prend ensuite la parole pour rappeler sa demande exprimée en commission des finances, pour la communication d'un bilan d'activité de cette association, qui était jusque là subventionnée et donc contrôlée par GPSO. Avant de s'engager sur une subvention d'un tel montant, et sans vouloir a priori en contester ni le bien-fondé ni le montant, elle aurait trouvé utile d'avoir un compte-rendu des activités ou un bilan financier de cette association. En commission des finances, il ne lui a été communiqué que la liste des membres du conseil d'administration, ce qui ne répond pas à sa demande.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Roux-Fouillet pour répondre aux remarques.

Celle-ci commence par expliquer que la convention proposée ici est une convention-type qui est utilisée pour toutes les associations conventionnées avec la ville. C'est le cas par exemple pour l'AOS, qui est présenté au point suivant, il n'y a pas d'originalité dans la présentation de la convention concernant la Maison de la Famille. Madame Roux-Fouillet s'étonne ensuite de la remarque de Madame Cyrot sur les missions de la Maison de la Famille dans la mesure où Madame Cyrot est membre du conseil d'administration de la Maison de la Famille depuis 2008. Or les objectifs cités dans la convention sont ceux inscrits dans les statuts, c'était d'ailleurs déjà en partie la mission du CEFA dans la version expérimentale 2003-2008.

Concernant le travail en réseau, ce n'est pas un objectif en soi, c'est un moyen que la Maison de la Famille utilise. La Maison de la Famille organise à ce sujet des formations environ quatre fois par an, à laquelle participent d'ailleurs parfois certains personnels de la ville, comme des directrices de crèche ou des responsables associatifs, comme c'est le cas avec les associations d'accompagnement scolaire. Sur le volume d'activités dévolu à la Maison de la Famille et la Maison des Petits Pas, le tableau des activités tel qu'il a été communiqué au dernier conseil d'administration auquel participait également Madame Cyrot et que Madame Roux-Fouillet peut transmettre d'ailleurs à Madame Candelier si elle le désire, présente la Maison des Petits pas à hauteur de 37% de l'activité et non 45%. Elle rappelle toutefois à ce sujet que c'est une activité collective qu'on ne peut pas mettre sur la même échelle de valeur que des entretiens individuels avec les psychologues.

Concernant le rapport d'activités demandé par Madame Candelier, il fait une soixantaine de pages et peut être communiqué au format PDF à Madame Candelier sans aucun problème. Madame Roux-Fouillet en donne d'ores et déjà quelques chiffres clés : le budget de fonctionnement est de 240 000 € avec une participation, d'une part, de GPSO mais également du Conseil Général, de la Caisse Primaire d'assurance Maladie, la CAF et des fonds privés comme par exemple la Fondation Aéroport de Paris et la Fondation SFR.

Pour conclure, l'évaluation externe est une excellente idée, qui doit d'ailleurs être proposée lors d'un prochain conseil d'administration.

Pour compléter les propos de Madame Roux-Fouillet sur le fonctionnement de l'association, Monsieur Barrier prend à son tour la parole pour s'étonner que Madame Cyrot regrette qu'il n'y ait pas plus de travail en réseau avec le tissu associatif puisque justement la Ville a souhaité ce développement. A ce titre, la Ville a souhaité adhérer en tant que personne morale à l'association d'aide au devoir et que Madame Cyrot a voté contre la cotisation.

Monsieur le Maire remercie Madame Roux-Fouillet pour ces réponses très précises et souligne l'excellent travail fourni par la Maison de la Famille, d'autant que c'était un peu compliqué au départ. Les moyens sont importants mais on voudrait toujours en faire davantage. C'est une bonne réussite et il est heureux que tout le monde semble s'y intéresser.

**Monsieur le Maire soumet le point au vote des conseillers.
La délibération n°8 est adoptée à l'unanimité.**

**9°) Affaires financières et budgétaires - Approbation d'une convention d'objectifs à conclure avec l'Association des Œuvres Sociales de la Mairie de Sèvres.
Rapporteur : Madame SARINELLI.**

La Commission de la famille, des affaires sociales, de la jeunesse, de la culture, des sports et des loisirs en date du 4 décembre 2012 a donné un avis favorable à l'unanimité.

La Commission des finances, du développement économique et de l'administration communale en date du 8 décembre 2012 a donné un avis favorable à l'unanimité.

L'actuelle convention qui lie l'association des Œuvres Sociales (AOS) à la ville de Sèvres étant arrivée à échéance, il convient de conclure une nouvelle convention afin que la Ville puisse poursuivre son soutien à cette association. Madame Sarinelli précise que la nouvelle convention proposée ici est la même convention que la précédente et qu'il n'y a pas de changement.

Le Conseil Municipal approuve la délibération à l'unanimité.

10°) Personnel communal - Participation au financement de la protection sociale complémentaire.

Rapporteur : Madame SARINELLI

La Commission des finances, du développement économique et de l'administration communale en date du 8 décembre 2012 a donné un avis favorable à l'unanimité.

Madame Sarinelli explique que jusqu'à ce jour, les agents qui souscrivaient une assurance complémentaire pour le risque santé auprès de la mutuelle nationale territoriale bénéficiaient d'une prise en charge par la ville à hauteur de 20% de la cotisation. Un nouveau décret ayant rendu illégal ce système à compter du 31 décembre prochain, il sera interdit, au 1er janvier 2013, aux collectivités de privilégier telle ou telle mutuelle privée par rapport aux autres. Il s'agit donc d'élargir le champ des mutuelles auxquelles les agents vont pouvoir s'assurer.

Ces dispositions ont été soumises en CTP qui a adopté à l'unanimité la proposition suivante : chaque agent conserve la liberté de choisir la mutuelle de son choix, dans la mesure où cette mutuelle fait partie d'une liste labellisée et bénéficiera alors de l'aide financière de la ville. Cette aide sera forfaitaire et majorée lorsque le conjoint du salarié ou les enfants sont rattachés également à cette assurance.

Il est proposé de fixer cette aide à 10 € par mois, majorée de 2€ pour le conjoint non-salarié et de 4 € pour tous les enfants de moins de 20 ans, quelque soit le contrat souscrit par l'employé.

Madame Rossi demande s'il s'agit bien d'une mutuelle complémentaire auquel normalement chaque salarié est censé souscrire.

Madame Sarinelli précise que c'est effectivement une mutuelle complémentaire mais non obligatoire, toute souscription est volontaire.

Madame Rossi fait remarquer qu'étant dans le secteur privé, elle connaît bien le prix des mutuelles et la subvention proposée par la ville lui paraît minime.

Monsieur le Maire répond que la Ville ne dispose pas des mêmes moyens qu'un grand groupe privé mais que si Madame Rossi souhaite faire un don, cela peut peut-être s'arranger...

Pour sa part, Madame Candelier estime que le nouveau décret est plutôt positif et elle remarque d'ailleurs que seulement 126 agents souscrivent à une mutuelle, ce taux très faible démontre bien que beaucoup d'agents des collectivités territoriales ont du mal à financer leur protection sociale. Ce décret va donc dans le bon sens, et le groupe Europe Ecologie les Verts votera favorablement à cette délibération. Elle demande si la Ville n'a pas envisagé de faire un effort supplémentaire en faveur des agents ayant les plus faibles revenus, qui sont, en général, ceux qui renoncent à souscrire à une mutuelle. On pourrait ainsi imaginer un système de subvention proportionnel aux revenus, c'est d'ailleurs ce qui se produit dans quelques autres collectivités. Elle ajoute pour information que le Conseil général proposera lors de son assemblée prévue le lendemain, d'intervenir à hauteur de 16 € par agent.

Pour conclure, le montant de cette aide sera donc peut être à revoir prochainement, notamment pour s'aligner sur les autres collectivités et être plus attractif, comme cela a été fait pour le régime des RTT. 10 € pour une mutuelle, ne lui paraît pas de taille à inciter beaucoup de fonctionnaires supplémentaires à se munir de garanties complémentaires.

Monsieur Blandin prend la parole pour expliquer qu'effectivement le fait que seulement 40% des agents souscrivent actuellement à la MNT a été soulevé et discuté en commission des finances. La question est de savoir ce que font les 60 % restant : beaucoup sont certainement rattachés à une autre mutuelle par le biais de leur conjoint ou de leur compagnon, mais y a-t-il au sein du personnel communal des agents qui ne sont pas couverts par une mutuelle ?

Sur ce dernier point, Madame Sarinelli répond qu'effectivement un certain nombre d'agents sont couverts par la mutuelle du conjoint, le chiffre de 120 agents reste assez flou sur ce qu'il recouvre en réalité. Il n'y a pas de moyen pour la Ville de savoir combien d'agents ne sont pas couverts. A Madame Candelier qui regrette que la participation de la Ville ne soit pas plus importante, Madame Sarinelli rappelle que c'est la mise en place d'un nouveau système, avec toutes les inconnues que cela suppose. Il faut attendre de voir ce que cela donne, et notamment si beaucoup de personnes vont souhaiter adhérer.

Compte tenu de ces inconnus et compte tenu aussi des difficultés budgétaires, mieux vaut agir de façon prudente, sachant que rien ne s'oppose éventuellement dans le futur de proposer une nouvelle délibération modifiant ces tarifs.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

11°) Personnel communal - Créations et suppressions d'emplois.

Rapporteur : Madame SARINELLI.

La commission des finances, du développement économique et de l'administration communale en date du 8 décembre 2012 a donné un avis favorable à l'unanimité.

Madame Sarinelli explique qu'il s'agit, d'une part, du recrutement d'un ingénieur en télécommunication pour le poste de chef de service, étant donné que le départ en retraite de l'actuel chef de service est prévu au mois de septembre 2013 mais sera effective vers le mois de juin, compte tenu des congés. Vu le caractère stratégique du poste, il est bon d'avoir un recouvrement entre les deux personnes qui vont tenir ce poste. Il est donc proposé un recrutement dès le 1er février prochain, d'un ingénieur, ainsi qu'un agent social deuxième classe et deux adjoints d'animation, pour des emplois devenus vacants.

Le projet de délibération n'appelant pas d'observation, Monsieur le Maire met la délibération aux voix.

La délibération est approuvée à l'unanimité, Mme CANDELIER ne prenant pas part au vote.

12°) Petite Enfance - Approbation d'une convention à signer avec la Caisse d'Allocations Familiales des Hauts-de-Seine pour le versement de la prestation de service des Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE), pour la période 2013/2016.

Rapporteur : Madame MAZARD.

La commission des finances, du développement économique et de l'administration communale en date du 8 décembre 2012 a donné un avis favorable à l'unanimité.

La Commission de la famille, des affaires sociales, de la jeunesse, de la culture, des sports et des loisirs en date du 4 décembre 2012 a donné un avis favorable à l'unanimité.

Madame Mazard explique qu'il s'agit, dans le cadre des crèches, d'autoriser le Maire à signer une nouvelle convention avec la CAF. Elle rappelle que la CAF subventionne l'établissement à hauteur de près de 45% du budget.

La délibération est approuvée à l'unanimité, Mme CANDELIER ne prenant pas part au vote.

13°) Budget communal - Actualisation des tarifs scolaires et périscolaires pour l'année 2013.

Rapporteur : Monsieur TOURIN.

La commission des finances, du développement économique et de l'administration communale en date du 8 décembre 2012 a donné un avis favorable à l'unanimité avec deux abstentions (Mme CANDELIER et M. BLANDIN).

La Commission de la famille, des affaires sociales, de la jeunesse, de la culture, des sports et des loisirs en date du 4 décembre 2012 a donné un avis favorable à l'unanimité.

Monsieur TOURIN explique qu'il est proposé de réactualiser les tarifs scolaires et périscolaires pour l'année 2013, sur la base d'une augmentation de 2%, conforme à l'inflation, cette augmentation étant appliquée aux tranches de quotient et aux tarifs unitaires lesquels servent ensuite de base pour le calcul des forfaits. Il précise que le rapport de présentation contient les chiffres de fréquentation sur ces différents temps périscolaires : cantine, accueil de loisirs, garderie et classe de découverte.

Monsieur le Maire soumet la délibération au vote des conseillers.

La délibération est approuvée à l'unanimité, Mme CANDELIER ne prenant pas part au vote.

14°) Communication du bilan social de la commune établi par le CCAS pour l'année 2011.

Rapporteur : Monsieur SIMONNET.

La commission de la famille, des affaires sociales, de la jeunesse, de la culture, des sports et des loisirs en date du 4 décembre 2012 a donné un avis favorable à l'unanimité.

Monsieur Simonnet précise que ce rapport a été présenté au conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale et qu'il reste à la disposition des conseillers qui le souhaitent, pour organiser une séance particulière pour ceux qui veulent avoir de plus amples informations.

Avant de donner la parole à Monsieur Blanchard, Monsieur le Maire rappelle qu'il ne s'agit pas d'un vote mais d'une prise d'acte.

Monsieur Blanchard souhaite revenir sur la question du logement, en rappelant que l'on vit actuellement une grave crise, qui touche particulièrement les logements sociaux. Le rapport évoque une demande en hausse de 49,16% en un an. Le rapport explique notamment que Sèvres compte près de 24% de logements sociaux, soit un chiffre au-delà des exigences de la loi SRU, qui fixe un minimum de 20%. La Ville doit cependant faire mieux, en particulier en créant davantage de PAI nécessaires pour loger les femmes seules avec enfants qui constituent la majorité des demandeurs de logements sociaux.

Monsieur Blanchard convient que le CCAS fait de son mieux pour gérer la pénurie mais qu'il faut une réelle volonté politique de créer de nouveaux logements. En 2008 les écologistes réclamaient que 100 nouveaux logements soient mis sur le marché chaque année, la Municipalité a opté pour 50 logements, c'est à dire le minimum pour maintenir la population sévrienne à son niveau actuel. En réalité, la Ville prévoit d'en mettre 13 par an sur le marché entre 2013 et 2018, ce qui ne permet pas de répondre aux demandes des Sévriens. Il y a effectivement peu de foncier disponible mais il existe à Sèvres 700 logements vides, c'est là qu'il faut agir de toute urgence.

Madame Cyrot souhaite quant à elle revenir sur cet inventaire, très complet, de l'ensemble des actions menées à Sèvres dans le domaine social, tant par le CCAS que par des partenaires avec lesquels il est en relation. On y retrouve beaucoup d'actions en direction des personnes âgées. Elle regrette cependant que ce bilan ne soit pas plus largement diffusé à l'ensemble de ces partenaires compte tenu de sa qualité et de la richesse des informations qu'il propose.

Une partie de la population malheureusement ne voit pas sa situation s'améliorer, notamment et en premier lieu au niveau du logement. Sans répéter les propos précédents de M. Blanchard, elle souligne que le nombre de demandeurs de logement social était de 807 en 2010 dont 640 de Sévriens, seulement 51 familles ont pu être relogées à Sèvres, le parc de logements social ne pouvant pas répondre à la demande. La deuxième preuve de cette affirmation, c'est le nombre de 388 bénéficiaires du RSA payés au 31 décembre 2011 à Sèvres. Au-delà de ce chiffre, une analyse menée récemment sur les dossiers des assistantes sociales de Sèvres montre qu'a priori, un nombre bien plus important, notamment de travailleurs pauvres, ne bénéficie pas du RSA parce qu'ils n'en font pas la demande. Ce n'est malheureusement pas une situation spécifique à Sèvres, les études au niveau national montrent le même phénomène.

Enfin, le troisième exemple réside dans la distribution de vivres de l'épicerie de solidarité qui a augmenté de plus de 30% en 2012, et concerne plus de 500 personnes. Le CCAS a suivi en augmentant la provision pour la subvention à venir de près de 13% mais, au-delà de cet aspect financier, c'est une logistique lourde à mettre en place (près de 9 tonnes pour la dernière collecte alimentaire) même si la mairie a apporté un appui significatif grâce au ramassage des cartons dans les magasins.

Tout cela montre bien que, même dans une banlieue relativement privilégiée, une partie des habitants est laissée de côté, aujourd'hui plus qu'hier.

Madame Mazard veut répondre aux déclarations générales de Monsieur Blanchard, sur lesquelles on ne peut évidemment qu'adhérer. Cela étant, si on prend des chiffres plus précis, 60% de la population de l'Ile de France peut relever du logement social, on ne pourra donc jamais, quoiqu'il arrive, contenter l'ensemble de cette population.

Sur Sèvres, il y a effectivement un certain nombre de demandes de logement non satisfaites mais 60% des demandeurs de logement sont déjà dans le parc social actuellement et leur demande constitue souvent une demande d'échange, essentiellement pour des logements plus grands. La part de sévriens, présents sur Sèvres depuis longtemps et qui frappent à la porte du logement social, est assez faible. En revanche, chaque année, de nouveaux Sévriens arrivent, compte tenu du nombre de logements sociaux sur la ville. C'est ainsi que la boucle se fait et que le stock se constitue.

Madame Mazard ne voit pas d'où Monsieur Blanchard tient le chiffre de 700 logements vides, car ce chiffre n'a jamais été évoqué sur la ville. A un moment donné, dans le cadre du PLH, le chiffre de 400 logements a été évoqué mais il n'a jamais pu être confirmé. Enfin, sur la question de la construction de logements sociaux supplémentaires, elle rappelle que dès que la Ville essaie d'en faire, elle se heurte à des résistances très fortes. Il n'en reste pas moins qu'un certain nombre de logements sociaux sont en projet, notamment un programme de 27 logements pour de jeunes travailleurs pour début 2014 et bien sûr l'opération de la rue des Pommerets qui concerne des PLAI.

Monsieur Blanchard répond qu'il parlait de 2013 à 2018.

Madame Mazard confirme qu'il y en a un certain nombre sur lesquels la Ville travaille.

Monsieur Blanchard rappelle que la Ville ne prévoit toutefois que 13 logements supplémentaires par an.

Monsieur le Maire répond que ce chiffre est faux et conseille de se reporter au programme local de l'habitat.

Monsieur Blanchard maintient que c'est le chiffre qui est donné dans les documents, 13 logements par an.

Monsieur le Maire rétorque que c'est une affirmation fautive et mensongère. Sur des problèmes aussi graves on ne peut pas se permettre de colporter des erreurs majeures et il faut se reporter aux bons documents, en l'occurrence le PLH qui a été approuvé.

Sur ces questions de logements sociaux, il souhaite rappeler quelques points. C'est certes un problème mais, et qu'il faut regarder objectivement : il y a un nombre important de personnes qui viennent d'obtenir un logement social et qui, dans les six mois qui suivent, se précipitent pour se réinscrire sur la liste des demandeurs de logements sociaux en espérant en avoir un plus grand. De ce fait, il faut prendre avec prudence toutes les statistiques sur le nombre de demandes en attente. C'est vrai qu'il y a de mauvaises répartitions. Dans certaines petites villes de province, où on a gardé l'habitude des quotas, par exemple, quand on demande un logement social, le Maire en propose deux dans la semaine. C'est pour cette raison aussi que la situation est parfois difficile dans les grandes agglomérations urbaines alors que dans d'autres zones, il y a trop de logements sociaux.

Selon les bailleurs sociaux, environ 15% de logements sont sous-occupés parce que les enfants sont partis et qu'il ne reste qu'une ou deux personnes dans le foyer, ce qui fait que le taux d'effort devient très élevé. Tous ces exemples montrent simplement qu'on est dans un domaine où il est dangereux de manipuler des chiffres sans vérifier ce qu'il recouvre. Cela ne veut pas dire qu'il n'y a pas un vrai problème et qu'il y a des efforts à

fournir. C'est ce que fait Sèvres avec un peu plus de 24% de logements sociaux et bientôt plus de 25%, qui est le seuil qui sera applicable en 2025 avec la loi Duflot. Comme l'a rappelé Madame Mazard, c'est difficile de faire des logements sociaux, cela suscite des craintes et des réactions contre lesquelles il faut se battre. Monsieur le Maire ajoute que c'est dans ces moments qu'il aimerait être un peu encouragé par l'opposition.

Le Conseil Municipal donne acte de cette communication.

15°) Police de la circulation et du stationnement - Enlèvement et mise en fourrière des véhicules automobiles en infraction sur le territoire communal - Procédure de délégation du service public - Autorisation de lancer la procédure.

Rapporteur : Monsieur DUBY.

La commission des finances, du développement économique et de l'administration communale en date du 8 décembre 2012 a donné un avis favorable à l'unanimité.

La Commission de l'urbanisme, des travaux, du logement et du développement durable en date du 4 décembre 2012 a donné un avis favorable à l'unanimité.

Monsieur Duby rappelle que le Conseil Municipal, lors de sa séance du 18 octobre dernier a approuvé l'avenant de prolongation du contrat de délégation de service signé avec la société Parc Auto Dépannage, jusqu'au 31 juillet 2013. La délibération a pour objet d'approuver le lancement du marché pour renouveler cette DSP qui sera effectuée sous forme de fermage pour une durée de cinq ans.

La délibération est approuvée à l'unanimité, Madame ROSSI ne prenant pas part au vote.

17°) Bâtiments communaux - Marché de prestations de chauffage, de production d'eau chaude et de climatisation des équipements municipaux conclu avec la société IDEX énergies - Autorisation donnée au Maire pour signer l'avenant n°7.

Rapporteur : Monsieur DUBY.

La commission des finances, du développement économique et de l'administration communale en date du 8 décembre 2012 a donné un avis favorable à l'unanimité, avec deux abstentions (Mlle CANDELIER et M. BLANDIN).

La Commission de l'urbanisme, des travaux, du logement et du développement durable en date du 4 décembre 2012 a donné un avis favorable à l'unanimité.

Monsieur Duby explique que le marché des prestations de chauffage de production d'eau chaude et de climatisation a été attribué le 3 juillet 2008 à la société Idex pour une durée de huit ans et un montant de 2 947 000 €. L'avenant n°7, proposé ici, concerne la modification des tarifs de gaz, à la suite d'un changement de fournisseur, pour six établissements : les écoles Gambetta A et B, la maternelle Gambetta, la crèche de la Roseraie, le groupe scolaire Cotton, la maternelle et le centre de loisirs Brimbordon, le gymnase des Cent Gardes et l'hôtel de ville. En effet, le Sigeif qui approvisionnait 13 bâtiments jusqu'à aujourd'hui ne peut plus depuis juillet 2012 avoir une interface entre lui et la commune destinataire dans sept bâtiments sans se retirer de ce marché. Ils ont fait l'objet d'un contrat direct avec GDF.

La deuxième partie de cet avenant concerne l'ajout dans le contrat de maintenance de la centrale de traitement d'air de la salle polyvalente qui, pour l'instant, n'était pas inclus dans ce marché. Le montant total de ces deux avenants est de 7 612,00 €, soit 0,26% du marché, ce qui porte le marché au montant de 2 955 000 €. L'ensemble des avenants concernant ce marché est 2,31%, l'avis de la CAO n'est pas donc requis.

Madame Candelier est étonnée d'apprendre que la Ville avait changé, pour une partie des bâtiments, de prestataires. D'après la réponse qui est fournie en annexe du

compte-rendu de la commission des finances, le contrat est modifié d'une part par ajout de prestations supplémentaires, avec un nouveau bâtiment mais, surtout par le changement de fournisseur de gaz. Elle s'étonne de l'attitude du Sigeif qui refuse de rentrer dans le système du prestataire Idex puisqu'il perd ainsi presque la moitié des bâtiments qu'il fournissait jusqu'à présent. D'autre part, elle aimerait savoir quelle est l'obligation de la commune de passer par le Sigeif et si les services ont fait un petit appel d'offres ou au moins une petite étude de marché pour choisir GDF Suez comme fournisseur pour les bâtiments Idex. Elle remarque d'ailleurs qu'on explique dans le rapport que le SIGEIF est plus intéressant parce qu'il achète en volume mais que le prix est volatile surtout d'ailleurs à cause de la volatilité des cours. Elle se demande si finalement on n'aurait pas intérêt à revoir le système Sigeif et à lancer notre propre appel d'offres pour choisir un fournisseur moins cher.

Elle demande enfin si la réponse qui est fournie par écrit en annexe du compte-rendu de la commission des finances peut être mise dans le compte rendu du conseil municipal.

Monsieur le Maire répond que ce n'est pas un annuaire et que le compte-rendu du conseil n'a pas vocation à cela. Si des informations manquent, on les envoie mais le compte rendu du conseil c'est ce qu'on traite dans la salle du conseil lors de la séance, on ne peut pas rajouter des points qui n'ont pas été évoqués de façon précise dans la salle du conseil.

Madame Candelier répond que c'était pour simplifier les débats. Elle peut bien sûr reposer la même question qu'en commission pour avoir la même réponse dans le compte-rendu. Mais l'information qui nous est donnée est intéressante par rapport au Sigeif et au prix de l'énergie et mérite de figurer dans le compte-rendu.

Pour Monsieur le Maire, on est déjà sur un sujet qui mérite d'être traité en commission et non en conseil, il n'y a pas lieu d'en rajouter.

Madame Candelier rappelle qu'elle n'a eu que ce soir la réponse à la question posée en commission, elle ne pouvait donc pas en parler en commission avant d'avoir la réponse.

Monsieur Duby intervient pour expliquer que la question avait été aussi posée par Monsieur Durdux en commission et la réponse en commission avait été qu'il avait été répondu que la réponse serait fournie au Conseil: nous fournirons lors du conseil la réponse d'où l'annexe en question.

Monsieur le Maire explique que ce qui a été dit en séance du conseil sera bien entendu dans le compte-rendu du conseil.

Monsieur Durdux rappelle que la commission s'était interrogée, sans pouvoir y répondre en temps réel, pour savoir quelle était la proportion des besoins en chauffage et production d'eau chaude de la municipalité que couvrait ce contrat.

Monsieur Duby répond que le contrat avec Idex a rapporté en titre de reversement des plus-values sur la consommation, en 2011, un montant de 22 426 euros mais pour la proportion demandée, il ne comprend pas tout à fait ce qu'attend Monsieur Durdux.

Monsieur le Maire répond que dans ce cas, la question ne va pas être débattue en séance, il y a manifestement une incompréhension et il faut avancer dans l'ordre du jour.

**Monsieur le Maire clôt le débat et met la délibération aux voix.
La délibération est approuvée à l'unanimité.**

18°) Médiateur municipal - Rapport au Conseil Municipal au titre de son activité pour l'année 2012.

Rapporteur : Monsieur KOSCIUSKO-MORIZET.

Monsieur le Maire rappelle que la Ville s'est dotée d'un médiateur municipal, Monsieur Champenois, qui fait régulièrement son travail. Deux cas qui soulevaient des difficultés ont été traités en 2012 et ont été réglés.

Le Conseil Municipal prend acte de la délibération.

19°) Intercommunalité - Etablissements publics de Coopération Intercommunale dont la ville est membre - Rapport annuel au Conseil Municipal sur l'activité durant l'exercice 2011.

Rapporteur : Monsieur DETOLLE.

Monsieur Detolle explique simplement qu'il s'agit de donner acte de la communication des rapports des trois organismes suivants : la communauté d'agglomération Grand Paris Seine Ouest, Syndicat de Trois S et le Sigeif précisément.

Le Conseil Municipal prend acte du rapport annuel.

20°) Communication au Conseil Municipal des rapports annuels des représentants de la Ville 2011 au sein des sociétés locales dont la Ville est membre : SPLA Seine Ouest Aménagement et SAEM Val de Seine.

Rapporteur : Monsieur KOSCIUSKO-MORIZET.

Monsieur le Maire explique qu'il s'agit d'approuver les rapports annuels des deux sociétés locales dont la ville est actionnaire très minoritaire d'ailleurs : d'une part la SAEM Val de Seine qui s'occupe de l'aménagement de l'île Seguin, des anciens terrains Renault, etc. et d'autre part, la société publique locale Seine Ouest Aménagement qui est constituée entre les membres de la communauté d'agglomération et qui intervient notamment, comme son nom l'indique d'ailleurs, pour des opérations d'aménagement. Pour la SAEM il y a le rapport 2011, pour la SPLA il y a même aussi le rapport 2010 qui sont les rapports détaillés réglementaires.

Le Conseil Municipal prend acte des rapports annuels présentés.

21°) Compte-rendu de la délégation au Maire.

Rapporteur : Monsieur BARRIER

Le Conseil municipal prend acte du compte-rendu de la délégation au Maire.

Monsieur Blanchard prend la parole pour demander au Maire s'il peut lui donner acte du chiffre de 13 logements qu'il a donné tout à l'heure dans la mesure où il lui a apporté la preuve que ce chiffre figure dans les documents officiels récents.

Monsieur le Maire accepte de lui donner acte que c'est dans un document récent mais dont Monsieur Blanchard a donné une version fautive puisque le document précise « *il s'agit des projets déjà identifiés dans la période* » et dont il est indiqué qu'il y en aura

d'autres. Ce n'est pas du tout la même chose. Il reconnaît qu'il a peut être eu tort d'une certaine façon mais que la présentation qu'en a faite Monsieur Blanchard était aussi de nature à induire en erreur. Il rappelle que quand on établit le PLH sur six ans, on indique un ensemble par catégorie d'objectifs mais qu'il faut distinguer la partie qui correspond à des objectifs identifiés, de celle qui recouvre d'autres opérations, qu'on ne connaît encore que très vaguement voire pas du tout. C'est pour cette raison qu'il a été surpris de la faible ampleur du chiffre, qui est un chiffre certain, effectivement, mais qui ne recouvre pas la totalité des opérations. Finalement, ils ont eu raison tous les deux.

Monsieur le Maire annonce ensuite qu'il a reçu une question orale de Madame Marquet à laquelle il donne la parole.

Madame Marquet explique que le réseau de transport Grand Paris Express, qui a été imaginé par Christian Blanc et prévu dans le cadre de la loi sur le Grand Paris sous le mandat de Monsieur Sarkozy, a donné lieu à une vaste concertation au niveau régional puis à enquête publique.

La déclaration d'utilité publique est prononcée et les acquisitions foncières ont commencé pour la ligne dite rouge qui doit relier le Pont de Sèvres à Noisy-Champ, vers l'Est, et la Défense vers l'Ouest. Or, après que le gouvernement n'ait pas inscrit un milliard prévu pour le financement de la société du Grand Paris au budget 2013, nous avons pu lire et entendre que le tronçon Pont de Sèvres-La Défense était retardé et que la continuité sans rupture de charges vers le Stade de France était même remise en question par la gauche. Elle s'étonne d'ailleurs de la tribune libre du groupe socialiste dans Le Sévrien de décembre 2012 qui conteste la position de la majorité sur le plan de déplacements urbains d'Ile de France puisque l'avis de la commune vise à éviter à ce document régional d'être dépassé pour non conformité avec le Sri et la loi sur le Grand Paris avant même d'être voté.

Elle demande à Monsieur le Maire de bien vouloir faire le point sur ces sujets.

Monsieur le Maire explique qu'il se trouve justement qu'un rapport important a été remis le matin même sur tous ces sujets du réseau du Grand Paris et qui jette une lumière un peu nouvelle sur ce dossier.

On connaît certes l'historique de ce dossier avec la réalisation du Grand Paris, mouvement lancé par Nicolas Sarkozy en juin 2007 et le travail important réalisé par Christian Blanc qui a abouti à la loi sur le Grand Paris de juin 2010. Cette loi a permis de donner au Grand Paris les moyens d'une ambition, un objectif, c'est-à-dire la création d'un nouveau système de transports à grande capacité et une structure de portage qui est la société du Grand Paris, des financements et des équipes d'ingénieurs. A l'inverse, il faut rappeler que la première version du schéma directeur de la région Ile de France n'est pas entrée en vigueur parce qu'elle n'était pas compatible avec la loi sur le Grand Paris et que ce schéma a du être révisé pratiquement à la date où il devait démarrer, ce qui explique qu'aujourd'hui il n'y ait toujours pas de schéma, mais qu'il y en ait un normalement vers la fin de l'année 2013.

Monsieur le Maire fait observer d'ailleurs qu'en cinq ans le gouvernement précédent avait mis au point la stratégie d'aménagement du Grand Paris, les moyens de sa réalisation et que maintenant tout le processus stagne malheureusement beaucoup.

Le rapport qui a été remis à Madame DufLOT mérite nos préoccupations puisqu'il est proposé au gouvernement (et il y a toutes les raisons de penser que ce sera accepté) de reporter la réalisation du premier tronçon de la ligne rouge entre le Pont de Sèvres et Noisy-Champ à 2025.

Il semblerait, d'autre part, qu'il y ait une intention éventuelle d'abandonner complètement d'une part la réalisation d'un tronçon entre le Pont de Sèvres et Nanterre en pensant que les gens iront plutôt traverser la Seine et prendre le tramway, et d'autre part la desserte du Nord-Est jusqu'à Roissy, ce qui fait que l'aéroport de Roissy ne serait plus desservi. On resterait ainsi une des rares métropoles de grande envergure où les aéroports

seraient très mal desservis. C'est en fait une remise en cause très large de l'esprit du projet par le gouvernement actuel qui pense, de façon totalement stupide, qu'on peut décaler et retarder des sections pour en avancer d'autres, tout cela pour faire plaisir à tout le monde. Alors que l'idée même d'une rocade, nécessite qu'il y ait une certaine continuité. Or la première rocade, telle qu'elle a été prévue dans le document approuvé en 2010, c'était la rocade dite rouge.

Tout simplement parce que la rocade, où que ce soit d'ailleurs, c'est ce qui dessert les zones où il y a le plus d'habitats, où il y a le plus d'habitants et que c'est elles qui auront le plus de trafic. Qui dit trafic supplémentaire, dit d'abord qu'on dessert plus de gens qui en ont besoin et que, d'autre part, on a des recettes supplémentaires, ce qui permet de poursuivre les travaux ultérieurs, voire de les accélérer. Au contraire, si on ralentit les travaux, on ralentit le processus et on va manquer des financements.

Il rappelle qu'au mois de septembre tous les élus locaux quelle que soit leur sensibilité politique et notamment à Paris Métropole, s'étaient mobilisés pour saisir le Premier ministre de ce problème. Monsieur le Maire avait, à cette occasion, rencontré, en compagnie de Monsieur Devedjian, Madame Duflot, qui est une personne avec beaucoup d'idées et qui semble tenir beaucoup à ce projet. Concernant la tribune du Sévrien qu'évoquait Madame Marquet et qui parle de «l'obstruction systématique de la droite qui rend l'objectif de 2018 intenable », c'est amusant de lire que c'est la droite qui va empêcher le projet alors que le gouvernement de gauche depuis six mois bloque tout pour que rien n'avance. C'est peut être une façon pour l'auteur de chercher d'avance à trouver un mauvais coupable. En réalité, il faut savoir faire des choix économiques, fiscaux, budgétaires, courageux et ce n'est pas ce qui a été fait.

Monsieur le Maire ajoute aussi à propos du gouvernement que quand on dépense beaucoup pour le fonctionnement il ne reste plus grand chose pour l'investissement.

Il espère d'ailleurs qu'il y aura des débats sur ce projet et qu'un certain nombre de conclusions du rapport seront remises en cause, faute de quoi il y aura lieu de s'inquiéter pour le développement de notre métropole.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h25.

Compte-rendu analytique approuvé, à l'unanimité, en séance du Conseil municipal du 14 février 2013.